



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 12 octobre 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-10-1-04) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'ATTRIBUTION DES PRETS D'HONNEUR

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi douze octobre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 07 octobre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme LIBERT-ALBANEL, Mme MARTIN, M. MORAINÉ, M. POLITZER, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme De VINZELLES (pouvoir à M. LEBEAU), Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme ETIENNE), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à M. MORAINÉ).

Excusés : M. COMBE, Mme HAUCHEMAILLE.

Le Conseil d'administration,
Vu les articles L.123-8 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article 2121-8 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Centre communal d'action sociale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 2 mars 2009 relative à la création des prêts d'honneur ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 26 mars 2012 modifiant le dispositif des prêts d'honneur ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale du 9 juin 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du Centre communal d'action sociale ;

Considérant la possibilité pour le Centre communal d'action sociale d'accorder des prêts d'honneur aux Vincennois ;

Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Madame Gauvain, Madame Pollard et Monsieur Politzer se sont portés candidats à la fonction de membre de la commission des prêts du CCAS ;

Il est procédé à l'élection des 3 membres de la commission des prêts à mains levées

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : sont désignés membres de la commission des prêts

- Madame Brigitte GAUVAIN
- Madame Isabelle POLLARD
- Monsieur Jean-Philippe POLITZER

ARTICLE II : les délibérations sont regroupées dans un registre de Délibérations de documents non communicables portant mentions d'informations nominatives protégées par le secret professionnel.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé